



CONDITIONS GÉNÉRALES du PROGRAMME DE FIDÉLITÉ C&B Bruno Flaujac+moi

Le programme de fidélité « C&B Bruno Flaujac+moi » est mis en place par la société BFC
66 chemin de Nicol – 31200 TOULOUSE

VALIDITÉ DU PROGRAMME

Le programme de fidélité « C&B Bruno Flaujac+moi » est valable dans l'ensemble des points des salons Bruno Flaujac Coiffure

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

La participation au programme de fidélité «C&B Bruno Flaujac+moi» et l'accès aux avantages qu'il réserve aux clients impliquent l'acceptation sans réserve des conditions générales du programme. Le client reconnaît donc avoir pris connaissance et accepter les conditions générales du programme de fidélité C&B Bruno Flaujac+moi.

Ces conditions générales sont disponibles gratuitement sur simple demande à l'accueil des salons Cheveux&Barbe Bruno Flaujac et sur le site internet www.cheveuxetbarbe.fr.

OBJET

Les conditions générales du programme de fidélité «C&B Bruno Flaujac+moi» définissent l'ensemble des modalités du programme, incluant notamment les conditions d'adhésion au programme, le descriptif des avantages réservés aux clients et les conditions d'accès à ces avantages.

DESTINATAIRES DU PROGRAMME

Ce programme est valable pour tous, à partir de 11 ans. Elle est nominative et expire au bout de 18 mois (RAZ du solde de points tous les 18 mois).
Sauf conditions particulières comme le parrainage, seul le compte payeur cumule les points de la prestation payée»
Le programme sera activé pour tous à partir du 02/06/2020.

MODALITÉ D'ADHÉSION AU PROGRAMME

L'adhésion au programme de fidélité C&B Bruno Flaujac+moi est gratuite pour le client dès lors : qu'il accepte son inscription en salon.

CONDITIONS D'UTILISATION DES AVANTAGES FIDÉLITÉ

Les remises obtenues dans le cadre du programme de fidélité «C&B Bruno Flaujac+moi» seront exclusivement valables aux conditions précisées spécifiquement pour chacune d'entre elles soit sur le site internet www.cheveuxetbarbe.fr, soit dans l'un des salons du Groupe.

MODE D'ENVOI DES AVANTAGES FIDÉLITÉ

1€ = 1 point

- Remerciement 1°VISITE :

Offre 2° Visite : le coupon d'une valeur de -25% sur les prestations de services (hors vente) est édité après le ticket de caisse pour une validité de 60 jours - Offre visible dans la future l'application.

- SMS DE RAPPEL OFFRE 2e VISITE :

Il est envoyé à 30 jours avant la fin de validité du coupon TAG si le client n'est pas revenu

SMS d'adhésion avec lien qui renvoie au site internet et aux conditions générales du programme de fidélité

- Courrier Fidélité : il est envoyé dès que le client cumule 500 points. **1€ = 1 point**

Il comprend un bon de réduction de -50% sur les prestations. Non cumulable avec la remise scolaire étudiant et autres remises ou promotions. Valable 6 mois.

Lorsque le client bénéficie de sa remise, le salon utilise les points de fidélité et les points restants non consommés seront soustraits aux points utilisés et disponibles dans votre compte fidélité.

- MOIS DE L'ANNIVERSAIRE : vous recevrez un SMS le 28 du mois précédent.

Offre : doublage des points de fidélité et offre -25% sur le produit ou accessoire au choix pour une visite pendant le moi anniversaire.

- les Promotions mensuelles vseront communiquées dans la future application

PARRAINAGE

- On affecte des points à un parrain pour le remercier de sa visite (il gagne le même nb de point que son filleul)

SMS Remerciement Parrain + offre de -20% sur les ventes

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés 06 janvier 1978 modifiée par la loi du 8 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relativement aux informations le concernant, par simple demande à l'accueil de l'un des salons CHEVEUX&BARBE BRUNO FLAUJAC, par e mail dans la rubrique « Contact » du site internet www.cheveuxetbarbe.fr ou par courrier à l'adresse du siège social précitée.

Tout changement de nom, ou d'adresse postale ou électronique devra être corrigé par le client dans son espace personnel ou signalé dans l'un des Salons Cheveux&Barbe Bruno Flaujac. Cheveux&Barbe Bruno Flaujac ne saurait être tenu responsable du non acheminement d'un avantage fidélité acquis par un client qui n'aurait pas signalé son changement de nom, ou d'adresse postale ou électronique.

Au bout de 17 mois sans visite = Envoi d'un courrier pour une relance définitive après 17 mois de non-visite.

avec Bon de réduction de -50%. Validité 1 mois. Suppression des clients non venus depuis 18 mois

DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions sont régies par le droit français.